

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis n° 28 /2017 – Demande d'un crédit d'étude de Fr. 1'550'000.- pour le développement du projet de rénovation et de la transformation du château de La Tour-de-Peilz et la réalisation des fouilles archéologiques dans le secteur de l'ancien donjon.

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission formée de :

Madame

Christine Hausherr de Maddalena (PLR)

Messieurs

Urech Cédric (PLR)

Gilbert Vernez(PS)

Vincent Bonvin (Les Verts)

Willy Bühlmann (PDC+I)

Nicolas Fardel (UDC)

Gérald Helbling (PS) P-Rapporteur

S'est réunie le 12 décembre 2018 à 19h30 à la maison de Commune. Elle tient à remercier Mr Olivier Martin délégué municipal et Mr Yves Roulet chef de service, pour leur coopération et compléments d'informations faisant suite aux nombreuses questions émanant des membres de la commission.

Liminaire

L'on rappelle que l'enveloppe financière concerne l'ensemble des éléments constitutifs du château reconnu dans un état de vétusté avancé. C'est ainsi que la rénovation et/ou la transformation est envisagée pour l'ensemble des volumes construits de trois bâtiments : la maison du jardinier, espace donjon Est, le corps de logis ainsi que certaines parties du rempart. Au surplus, le périmètre du château bénéficiera d'un point saillant par l'ouverture côté lac d'une terrasse au rez-de-chaussée, complétée par une terrasse supérieure destinée aux activités d'un café-restaurant. La location et la gestion de ces lieux restent pris en charge par la fondation du Musée.

Il est rappelé que ce projet prend en compte les nombreux éléments contenus dans le dossier, lauréat du concours d'architecture « NICK CAVE » ; c'est dans son contexte spécifique que les actions majeures sont envisagées dans le périmètre des ruines du donjon Est. Relevons que le traitement du bâti du corps de logis ainsi que celui de la maison du jardinier dénotent une grande économie de moyens. L'ensemble des locaux rénovés tiennent compte de l'ambition de la direction du Musée de renouveler/moderniser à ses frais, le contexte muséographique et scénographique des lieux.

Archéologie

Les sondages préliminaires ont permis de mettre à jour des vestiges partiels pouvant dater du XIIe, voire du VIIIe siècle selon les premières analyses. Un appel d'offre succédant aux sondages a permis d'évaluer l'enveloppe budgétaire liée au futur périmètre d'investigation.

Enveloppe budgétaire

Dans la mesure où le cadre financier global, estimé sur la base d'expertises, reste impacté par la mise en valeur de divers locaux/terrasses sur l'emplacement d'un ancien donjon, la commission prend acte du montant du « CFC 1 fouilles archéologiques de frs 440'000. »

Les heures des spécialistes archéologues restent subventionnées à hauteur de 20%, soit une enveloppe d'environ frs 50'000, participation fédérale attribuée par le biais du canton, qui a été confirmée postérieurement au dépôt du préavis n° 28/2017. La prise en charge de travaux de terrassement reste à la charge du maître de l'ouvrage. En ce qui concerne le développement du projet, corps de logis et maison du jardinier, l'enveloppe financière évoquée précédemment pour l'ensemble des travaux, est inchangée.

En ce qui concerne le CFC 6 « Réserve de frs 800'000.- » cette estimation est mis en exergue par le taux de vétusté de la maison du jardinier, de l'état des parties du mur d'enceinte, ainsi que d'appréciations/estimations d'imprévus relevant du contexte de fouilles archéologiques.

En ce qui concerne les % des honoraires d'architecte, habituellement établie par un coefficient plus élevé, pour des travaux exécutés dans un périmètre de monuments historique, l'on notera qu'ayant été négociés préalablement avant le début du concours d'architecture, ils se retrouvent définis à la baisse, par rapport au tarif SIA en vigueur. En ce qui concerne les ingénieurs spécialistes, leurs honoraires seront appliqués sur la base de soumissions rentrées (prix consolidés).

Délibération de la commission

Le contenu du préavis étant significatif, il n'y a pas lieu de revenir sur l'ensemble des points évoqués par le détail, notons néanmoins qu'acquis par la Commune en 1979, il est manifestement reconnu que ce site historique se doit d'être entretenu et que l'investissement suggéré se justifie. La commission unanime souligne que cette transformation lui tient à cœur, considère qu'il faut aller de l'avant et qu'au vu d'une planification café/restaurant avec une ouverture sur le lac, cette approche constitue une nouvelle zone particulièrement attractive.

Evoquant de possibles reports dans le temps des travaux évoqués, un commissaire se fait le porte-parole d'une réflexion en regard de dépenses parallèles engagées sur le territoire communal, tout en alléguant que ce ne serait pas le bon moment d'envisager les différentes actions conduisant à développer les volumes consacrés à la zone du café/restaurant, tels que suggérés.

Un commissaire aborde la planification des espaces cuisine, réserve, service et circulations dans le périmètre du café/restaurant. Il souhaite qu'une attention toute particulière soit portée en relation des cheminements sur deux étages : Cuisine, Service à la clientèle, Garde-robe et WC-Handicapés, etc... permettant de garantir au mieux, le succès de ce futur établissement public. Il exprime le vœu de voir cette problématique, coordonnée par un professionnel de la restauration.

Développement durable

Un commissaire aborde les mesures à prendre en relation de la présence d'une antenne de télécommunication Swisscom agencée dans les combles du donjon Nord. Il signale le dépassement de valeurs qui ne permet pas en l'état actuel de transformer divers lieux muséaux, à utilisation sensible (LUS), sans en adopter au préalable des mesures visant à réduire les sources de pollution électromagnétique, telles que reconnues dans la prise de position de la Camac, datée de novembre 2016.

Un commissaire souligne la nécessité de chercher à protéger les mieux possibles arbres et végétations se trouvant à proximités du corps de logis et de la maison du jardinier

Finalité

Après délibération, il est admis au vu de la vétusté ambiante, que l'on ne peut se permettre de retarder l'entrée en matière. Les soins apportés au patrimoine communal restant prépondérant, il ne convient pas de retarder la prise en considération du crédit d'étude tel que sollicité. Notons que ce projet de transformation/réhabilitation serait inopportun voire onéreux pour certaines personnes.

La commission partage à une très large majorité et une abstention, l'appréciation de la Municipalité selon laquelle la complexité et l'ampleur des imprévus liés aux fouilles archéologiques laissent entrevoir une augmentation de l'enveloppe budgétaire du prochain crédit de construction jusqu'à concurrence de 10 millions.

Dans la forme qui nous est proposée, le crédit d'étude s'inscrit dans la lignée de dispositions précédemment prises, liées au projet de développement de rénovation/transformation du château de La Tour-de-Peilz et de la réalisation de fouilles archéologiques dans le secteur de l'ancien donjon; en conséquence la commission vous recommande Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers d'adopter le préavis tel que suggéré.

Cofin

Sachant que ce crédit figure au plan d'investissement du budget 2018, la Commission des finances se rallie aux conclusions du rapport de la commission,

Informations complémentaires disponibles via Internet.

Le dossier primé NICK CAVE, pages 23 à 29, vous est accessible en format .pdf sous :

http://www.la-tour-de-peilz.ch/officiel/Communique_de_Press.asp?Id=61

Un bref historique vous est également accessible sous https://fr.wikipedia.org/wiki/La_Tour-de-Peilz

Conclusions

Compte tenu de ce qui précède, la commission vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir adopter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 28/2017,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de Fr. 1'550'000.- pour le développement du projet de rénovation du Château de La Tour-de-Peilz jusqu'à et y compris soumissions rentrées, à prélever par le débit du compte N° 9170.072.00 « Rénovation du château de La Tour-de-Peilz » ;
2. d'accepter la réserve pour hausses légales éventuelles jusqu'à la fin des études planifiées en 2019 ;
3. d'autoriser le cas échéant la Municipalité à financer cet investissement dans le cadre du plafond d'emprunt de Fr. 85'000'000.- accordé par votre Conseil lors de sa séance du 22 mars 2017, plafond utilisé à ce jour pour Fr. 20'000'000.-.

Au nom de la commission,

G. Helbling, Président-rapporteur

La Tour-de-Peilz, le 22 décembre 2017

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 28/2017

le 6 décembre 2017

Demande d'un crédit d'étude de Fr. 1'550'000.- pour le développement du projet de rénovation et de la transformation du château de La Tour-de-Peilz et la réalisation des fouilles archéologiques dans le secteur de l'ancien donjon.

1003-ADM-1711-PAD-rc-preavis_28-Chateau-credit_etude.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet, la demande de crédit d'étude de Fr. 1'550'000.- pour le développement de l'ensemble du projet de rénovation et de la transformation du château de La Tour-de-Peilz jusqu'à et y compris soumissions rentrées dans la perspective des travaux, ainsi que la réalisation des fouilles archéologiques nécessaires dans le secteur de l'ancien donjon.

2. Préambule

Depuis 1987, le château de La Tour-de-Peilz abrite le Musée suisse du jeu, le restaurant « le Domino » et des salles de réception pour des séminaires, des mariages et des réceptions. Après 30 ans d'exploitation, certaines parties de l'ensemble du château sont en fin de vie et nécessitent des interventions pour leur conservation et un usage approprié du lieu.

Afin de permettre un développement harmonieux des activités touristiques et de loisir au bord du lac, la Municipalité a prévu de faire entreprendre d'importants travaux de rénovation du château pour la création d'un restaurant au bord du lac, la réorganisation des distributions et espaces du site et une requalification des aires de verdure en périphérie. Ce projet fait partie du programme de législation et du plan des investissements.

Parallèlement, la Municipalité, d'entente avec la Fondation du Musée suisse du jeu, souhaite assurer la pérennité de l'institution en rénovant les parties des bâtiments qui le nécessitent tout en améliorant la visibilité du musée et les accès pour en augmenter l'attrait du public et de la population.

Conformément aux règles des marchés publics, la Municipalité a organisé un concours d'architecture en 2016. Retenu par le jury, le projet lauréat doit être maintenant développé afin de proposer une réalisation chiffrée dans la perspective de futurs travaux. La présente demande de crédit doit permettre de financer cette nouvelle et importante étape.



3. Situation

Situé au bord du lac, entre le port et le quai Roussy, le château de La Tour-de-Peilz est emblématique de la commune. L'ensemble du site du château a été classé monument historique par arrêté du 3 juillet 1991.

4. Historique

Construit au XIII^{ème} siècle par Pierre de Savoie, le château de La Tour-de-Peilz, dans sa configuration actuelle, est devenu propriété de la Ville en 1979 pour un montant de Fr. 2.415 millions, inclus frais d'acte et droits de mutation.

Il abrite le Musée suisse du jeu depuis 1987 et a subi des rénovations dans le bâtiment principal en 1991 pour un montant de Fr. 3.350 millions.

En 2009, dans le cadre d'un processus de réflexion sur le futur, la Fondation du Musée suisse du jeu a mandaté le bureau K-Werkstatt de Zurich pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur le château et ses aménagements, afin de permettre au musée d'adapter ses activités et prestations à long terme. Cette étude, d'un montant de Fr. 46'000.-, financée à part égales par la Commune et le Canton, a servi de base de documentation, sans pour autant faire partie du cahier des charges du concours d'architecture.

En mars 2015, un préavis municipal a été adopté par le Conseil communal pour l'octroi d'un crédit de Fr. 451'000.- destiné à l'organisation d'un concours d'architecture en procédure ouverte.

Annoncé officiellement le 16 octobre 2015, le concours comprend deux volets : le premier est un concours de projets pour la rénovation de l'ensemble des bâtiments et le second est un concours d'idée pour les aménagements des abords et des accès. Le second volet, bien qu'intéressant, ne fait pas l'objet du présent préavis. Il pourra être traité dans un avenir plus lointain en fonction des disponibilités financières de la Commune.

Trente-sept bureaux d'architectes ont participé au concours. Le jury, composé de membres de la Municipalité, d'architectes, de spécialistes des monuments et de représentants du Service des domaines et bâtiments, a attribué le 1^{er} prix au bureau d'architectes Aviolat, Chaperon, Escobar à Fribourg pour le projet intitulé « Nick Cave » et le 1^{er} prix pour le concours d'idées d'aménagement au bureau Architecum Sàrl à Montreux.

L'ensemble des projets ont été exposés au public du 30 mars au 10 avril 2016 au château.

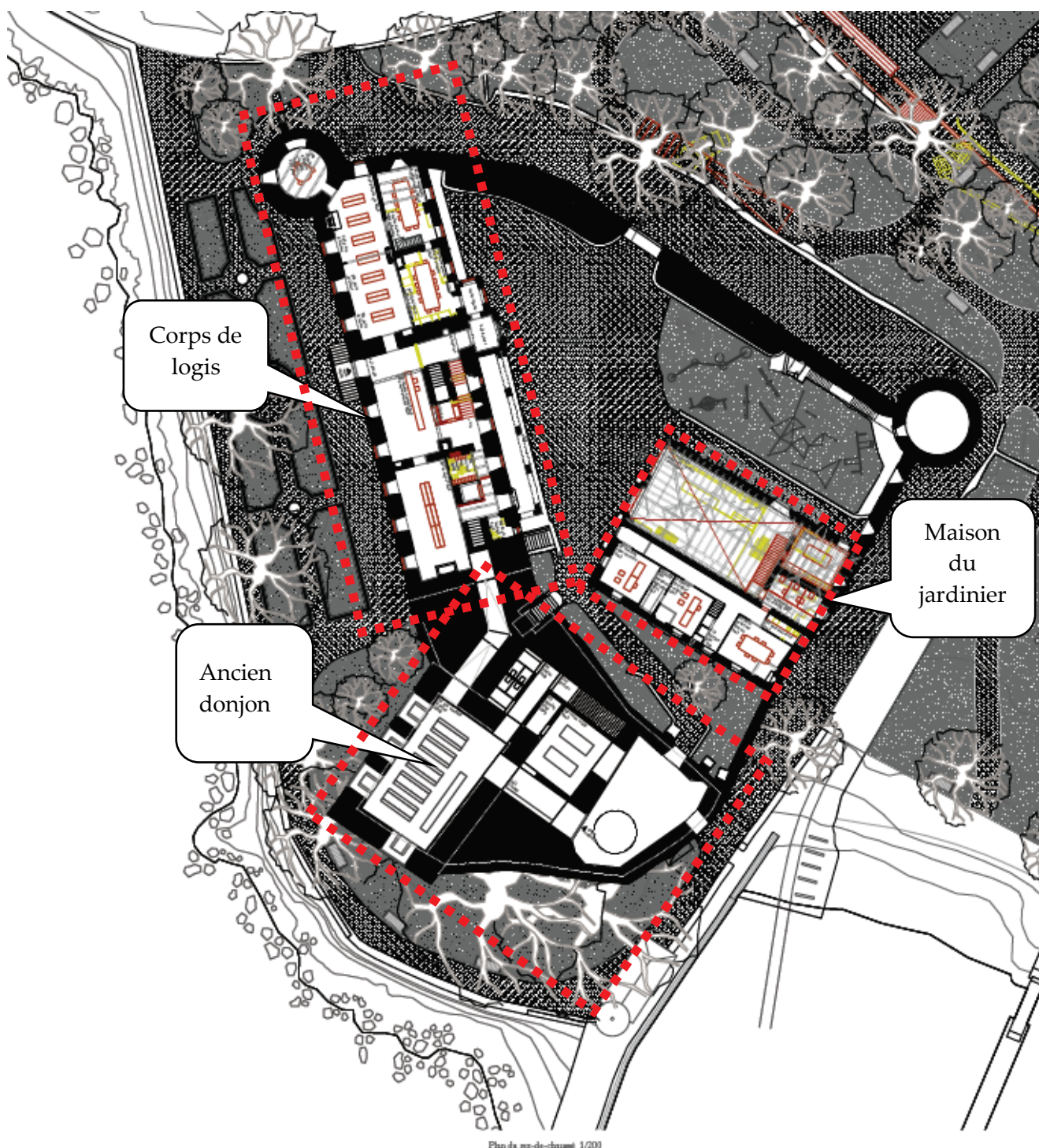
Suivant les recommandations du jury, la Municipalité a décidé de poursuivre l'étude du projet lauréat tout en tenant compte des considérations suivantes :

1. *Dans le secteur de l'ancien donjon, la faisabilité du restaurant est subordonnée aux investigations archéologiques et à la mise en valeur des éventuelles découvertes.*
2. *Maintenir la clarté, la cohérence et les qualités du projet de réaménagement de la maison du jardinier (qui abrite actuellement le restaurant) et du corps de logis (corps principal du château).*
3. *L'opportunité d'une mise en relation de la cour avec les rives du lac doit être envisagée.*

Si les points 2 et 3 peuvent être abordés dans le cadre du développement courant d'un projet, le 1^{er} point a nécessité une clarification des risques avant de démarrer les études approfondies du restaurant prévu dans le projet lauréat.



Rez-de-chaussée du projet lauréat

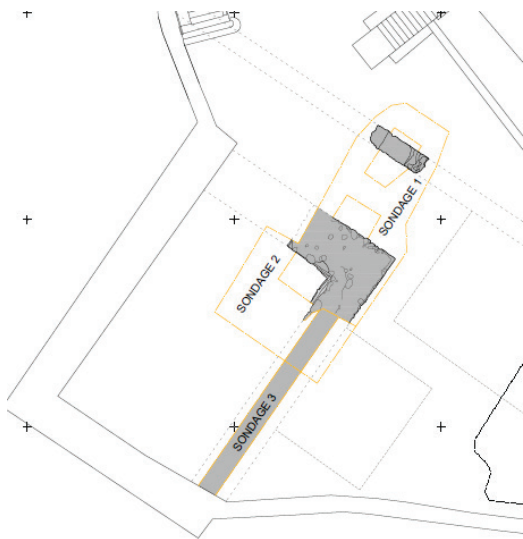


Mise en évidence et situation des différentes parties d'ouvrage.

Pour clarifier la situation, la Municipalité a octroyé un crédit en août 2016 afin de procéder à des sondages archéologiques en accord avec le Secteur archéologique cantonal. Le montant des travaux de génie civil et de relevés archéologiques s'est élevé à Fr. 37'154.15. Déduction faite d'une subvention fédérale de 20 % pour la partie archéologique, soit Fr. 3'042.30, le coût total net s'est élevé à Fr. 34'111.85.



Ces sondages ont permis de mettre en évidence les vestiges d'un donjon du château primitif pouvant dater du 12^{ème} siècle, voire même des éléments encore plus anciens permettant d'attester d'une occupation du site autour de la seconde moitié du 8^{ème} siècle, soit antérieur aux premières mentions historiques actuelles.



Zone des sondages

Photo des vestiges découverts dans l'ancien donjon

Ayant pris connaissance de la situation, une délégation du service a rencontré l'archéologue et le conservateur cantonal afin de s'assurer de la possibilité de réaliser le projet tel que proposé par le bureau lauréat. Après examen de plusieurs scénarios possibles, un préavis des services cantonaux concernés a été adressé à la commune le 23 février 2017 comprenant les points principaux suivants :

- Une fouille archéologique est exigée et les atteintes portées aux édifices du château devront être soigneusement documentés.
- Le projet définitif devra être développé en étroite collaboration avec les sections d'archéologie et des monuments et sites.
- Le percement des maçonneries du donjon est en principe admis, le nombre et les dimensions devront être examinés en fonction de l'état de préservation des vestiges.
- La mise en valeur des vestiges en les intégrant dans le projet futur est attendu.

Ce préavis offre donc clairement la possibilité de réaliser le projet souhaité tout en mettant en valeur des vestiges qui sont vraisemblablement à l'origine du nom de La Tour-de-Peilz.

La situation ainsi consolidée, un appel d'offres sur invitation a été lancé pour les mandataires techniques (génie civil, chauffage, ventilation, sanitaire, électricité) en août 2017 et les propositions d'adjudication ont été validées par la Municipalité le 14 août 2017, sous réserve de l'approbation du crédit d'étude par le Conseil communal.

Pour permettre d'effectuer les études du projet sur une base connue, un appel d'offre pour les fouilles archéologiques a également été effectué et adjudgé le 11 septembre 2017 par la Municipalité, sous réserve toujours de l'approbation du crédit d'étude par le Conseil communal.

5. Le projet

Pour permettre une approche globale de l'opération et bénéficier des mêmes mandataires sur l'ensemble des interventions prévues, le crédit d'étude est demandé pour le projet complet de rénovation du Château. Dans les conditions des appels d'offres, le maître d'ouvrage s'est néanmoins



réservé la possibilité de contracter des prestations par partie d'ouvrage, soit la maison du jardinier, le donjon, le corps de logis et les aménagements extérieurs. Les prestations attendues par objets sont brièvement décrites ci-après:

i. La maison du jardinier

Ce bâtiment fort vétuste sera entièrement rénové et les affectations suivantes y trouveront place :

- Salles de réceptions, de location et d'exposition temporaire.
- Bureaux du Musée suisse du jeu.

Cette transformation lourde devra se faire dans un esprit mêlant conservation et modernité tout en respectant les importants éléments patrimoniaux présents sur le site. La préservation sera privilégiée au remplacement.

ii. Le donjon

Le périmètre de l'ancien donjon accueillera un nouveau café restaurant. Préalablement, cette zone fera l'objet de fouilles archéologiques. Les vestiges seront intégrés au projet dans la mesure des possibilités et de leur état de conservation.

Des percements dans la muraille permettront l'accès à une terrasse vers le lac et offriront des accès nécessaires au public et aux marchandises.

Le développement de cette partie du projet est étroitement lié aux résultats des fouilles archéologiques qui seront réalisées en principe au printemps 2018.

iii. Le corps de logis (bâtiment principal)

Dans ce bâtiment qui accueille les activités du Musée suisse du Jeu, les principales interventions consistent dans la requalification et la modification de l'accueil et de l'accès à l'étage par une transformation de la première volée d'escalier. Une amélioration du confort intérieur et une stabilisation des températures visée par les travaux d'isolation en toiture et d'amélioration partielle de l'enveloppe thermique.

Financée par le Musée suisse du jeu, la muséographie et la scénographie seront revues à l'issue des travaux, la coordination technique devant être assurée entre le propriétaire (Commune) et l'utilisateur (Musée) afin de maîtriser les aspects techniques et technologiques associés à ces interventions.

Les autres travaux consisteront essentiellement en un rafraichissement des aménagements intérieurs.

iv. Les aménagements extérieurs

Les aménagements extérieurs concernés par l'appel d'offres se situent dans le périmètre encinté par les murailles (faces intérieure et extérieure) ainsi que la partie de jardin-terrasse côté lac.



6. Les coûts

Le cadre financier global des travaux a été estimé sur la base de l'expertise d'un économiste de la construction.

Montant global des travaux +/- 20 % TTC pour le projet:

CFC 1	Travaux préparatoires	480'000.00 Fr.
CFC 1	Fouilles archéologiques	440'000.00 Fr.
CFC 2	Bâtiments y.c. honoraires	7'400'000.00 Fr.
CFC 4	Aménagements extérieurs	300'000.00 Fr.
CFC 5	Frais secondaires	350'000.00 Fr.
CFC 6	Réserve	800'000.00 Fr.
CFC 9	Mobilier	150'000.00 Fr.
Total	Coût de construction	9'570'000.00 Fr.

Sur la base de ce devis préliminaire, un appel d'offres public sur invitation aux mandataires techniques a été effectué avec les ressources internes au Service des domaines & bâtiments.

Le tableau suivant présente les résultats de l'appel d'offres par CFC, par phase de développement du projet. Le crédit d'étude, objet de ce préavis, concerne les phases 1 et 2 jusqu'aux soumissions rentrées, la phase 3 pour le suivi du chantier étant intégrée au crédit de construction, une fois les appels d'offres d'entreprises rendus.

En raison de la particularité de l'édifice, de sa situation et de son classement patrimonial, il sera nécessaire de faire appel à plusieurs spécialistes dans des domaines spécifiques (tailleur de pierre, historien, restaurateur d'art, biologiste, spécialiste crépis, acousticien, spécialiste incendie, etc.) Ces mandats ponctuels passent par des procédures gré à gré en fonction des demandes et exigences particulières durant le déroulement du projet.

Il sera également nécessaire d'effectuer des sondages géotechniques par endroit et quelques réserves doivent être prévues eu égard aux inconnues encore présentes à ce stade du projet.

Les montants annoncés sont TVA 8 % incluse

CFC	Mandataire	Phase 1	Phase 2	Frais de reproduction	TOTAL
11	Terrassements fouilles	169'996.00			169'996.00
109	Archéologue	272'225.00			272'225.00
291	Architectes	455'660.00	252'365.00	38'945.00	746'970.00
292	Génie Civil	54'384.30	14'347.90	2'620.10	71'352.30
293	Electricité	21'853.00	19'122.00	2'731.30	43'706.30
294	Chauffage, ventilation	39'166.70	29'889.90	6'493.40	75'550.00
295	Sanitaire	14'040.00	12'420.00	1'620.00	28'080.00
296	Mandataires spécialisés	45'000.00	55'000.00		100'000.00
299	Divers et imprévus	20'000.00	20'000.00		40'000.00
	Total TTC	1'092'325.00	403'144.80	52'409.80	1'547'879.60
	ARRONDI A				1'550'000.--



7. Planning

Le planning établi sous réserve d'imprévus est le suivant :

Octroi du crédit d'étude	7 février 2018
Fouilles archéologiques	mars-juin 2018
Phase d'avant-projet, projet, appel d'offres	mars 2018 – juillet 2019
Octroi du crédit d'ouvrage	septembre 2019
Réalisation	octobre 2019 – mars 2021
Remise de l'ouvrage	juin 2021

8. Conséquences financières

Le montant de la phase d'étude du projet est inscrit pour Fr. 2'500'000.- au plan des investissements pour 2018. Le coût des études préliminaires, du concours d'architecture ainsi que des frais de l'appel d'offres mandataire pour un montant de Fr. 451'000.- a déjà fait l'objet d'un préavis, il n'est pas inclus dans le présent préavis ; il en va de même pour les sondages archéologiques pour Fr. 37'100.-. Les honoraires des mandataires pour la phase de réalisation, qui interviendront à l'issue de cette phase d'étude et d'appel d'offres, seront intégrés dans le préavis pour la demande de crédit de construction.

9. Personnel communal

A ce stade du développement du projet, il n'y pas d'incidence sur le personnel communal, sinon le suivi du dossier.

10. Développement durable

10.1. Social

La rénovation du château de La Tour-de-Peilz permettra notamment de mettre à disposition de la population et des visiteurs un restaurant dans l'ancien donjon avec une terrasse au bord du lac. Le réaménagement de la maison du jardinier et du corps de logis, va améliorer les conditions d'usage et proposer des surfaces supplémentaires pour les expositions temporaires du Musée suisse du jeu. Les salles de réunion seront proposées dans la maison du jardinier en dehors des périodes d'exposition temporaires conservant ainsi l'offre actuelle.

10.2. Economique

L'attrait touristique de la région sera renforcé au bénéfice de l'économie locale.

10.3. Environnement

La rénovation du Château fera appel à des matériaux sains, durables et, dans la mesure du possible, recyclables. Une attention particulière sera également portée à l'amélioration des performances énergétiques sans pour autant viser une certification qui pourrait être contraignante dans l'exploitation d'un tel édifice.



11. Conclusions

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 28/2017,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

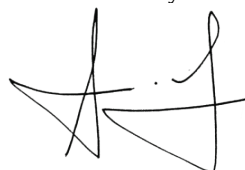

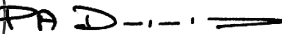
décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de Fr. 1'550'000.- pour le développement du projet de rénovation du Château de La Tour-de-Peilz jusqu'à et y compris soumissions rentrées, à prélever par le débit du compte N° 9170.072.00 « Rénovation du château de La Tour-de-Peilz » ;
2. d'accepter la réserve pour hausses légales éventuelles jusqu'à la fin des études planifiées en 2019 ;
3. d'autoriser le cas échéant la Municipalité à financer cet investissement dans le cadre du plafond d'emprunt de Fr. 85'000'000.- accordé par votre Conseil lors de sa séance du 22 mars 2017, plafond utilisé à ce jour pour Fr. 20'000'000.-.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :

Alain Grangier Pierre-A. Dupertuis

Délégué municipal : M. Olivier Martin

Adopté par la Municipalité : le 13 novembre 2017

